

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL - JEUDI 31 MARS 2022 A 19H

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Châtenay se sont réunis sur la convocation en date du 22 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Christian CHEVALLIER.

Présence de 9 membres du Conseil Municipal

Excusé : Ronan MEDRANO, Josette REVOLON

Stéphane PERRIN (donne pouvoir à EYNARD Christine), Hervé EYMOND (donne pouvoir à Joaquim PEREIRA)

Secrétaire de Séance : Ismaël ZAIMA

### Ordre du Jour :

- 1/ Délibération sur la création de poste de rédacteur principal de 1<sup>ière</sup> classe au 01/04/2022
- 2/ Délibération sur le 3<sup>o</sup> plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise
- 3/ Point explicatif sur la délibération sur l'emprunt de la salle polyvalente
- 4/ Présentation par les architectes du projet de la salle polyvalente, choix définitif
- 5/ Vote d'un membre de la commission d'Appel d'offre
- 6/ Compte rendu réunion SNE du 22 mars
- 7/ Questions diverses

Approbation du compte rendu du 17 mars 2022

- Explication sur la délibération de l'emprunt de la salle polyvalente dont l'échéance est fixée au 25/05/2022. Mr le Maire explique aux membres du conseil pourquoi l'échéance est fixée à cette date alors que les travaux n'ont pas encore débuté. Pour comparaison, il est présenté l'emprunt souscrit en février 2022 aux taux de 0.98% et la proposition (simulation) émise en mars 2022 pour une première échéance en janvier 2023 ou le taux serait de 1.92%. A ce jour, la banque centrale Européenne a fortement remontée les taux afin de juguler l'inflation. Mr CURIEN aurait préféré diviser en plusieurs tranches et demande pourquoi il n'a pas été demandé de subvention pour les études. Réponse : pas de subventions accordées pour les études

Au vote : 8 pour, 1 contre et 2 abstentions

### 1/ Délibération pour la création de poste de rédacteur principal de 1<sup>ière</sup> classe

Monsieur le Maire, explique qu'un agent peut passer par avancement de droit au grade de rédacteur principal de 1<sup>ière</sup> classe depuis le 01/01/2022.

Les Lignes Directrices de Gestion ont été validées par le comité technique du 2 novembre 2021 avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE**

- De créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée de 17h30 heures à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 et de supprimer le poste de rédacteur d'une durée de 17h30 heures.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants à la modification du tableau des emplois de la commune de Châtenay.

*Au vote : A l'unanimité : **délibération validée***

### 2/ Présentation par les architectes de deux projets de salle polyvalente

C'est une présentation avant-projet, avant la validation du permis de construire.

Présentation de la topographie, il faudra valider les choix d'emprise et apporter quelques adaptations.

L'implantation est réaliste et efficace, les réseaux intérieurs ont été optimisés.

### **Projet 1 : TOITURE BELVEDERE VEGETALISEE**

Harmonisation avec le site actuel et la réhabilitation du bâtiment existant.

### **Projet 2 : TOITURE 2 PANS AVEC BARDAGE BOIS**

Harmonisation avec le site actuel et la réhabilitation du bâtiment existant.

Mode de chauffage : pompe à chaleur avec bouches, rafraîchissement

Pour la réhabilitation de l'existant, voir une autre option sur le mode de chauffage

Discussion sur le système possible envisageable pour dissocier la salle d'activité et la salle polyvalente.

Discussion sur le chemin d'accès PMR par le haut (La Grande Charrière) et sur le chemin d'accès par le bas. (véhicule ou piétonnier).

Budget :

Tranche 1 : rénovation du bâtiment existant ⇒ 216 128.33 € HT

Tranche 2 : extension salle polyvalente

- Toiture végétalisée ⇒ 384 592.88 € HT
- Toiture 2 pans ⇒ 408 631.10 € HT

Les études de sol ont été faites.

Travaux de voirie environ 82 855 € HT avec le rebusage du pont vers le parc de basket

Surface de plancher : 290 m<sup>2</sup>

Du fait de l'heure tardive et en accord avec les membres du conseil municipal, les autres points seront traités lors du prochain conseil municipal arrêté au jeudi 07 avril 2022 à 19h

FIN DE SEANCE 22 H